

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale</b>	<b>1402</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment le programme 1402 « Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 décembre 2013 approuvant le règlement régional des allocations de thèses en sciences humaines et sociales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à l'Université de Nantes une subvention de 93 000 euros pour une allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein du laboratoire LLING,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à l'Université de Nantes une subvention de 90 900 euros pour une allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein du laboratoire Caphi,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à l'Université d'Angers trois subventions de 93 000 euros chacune pour une allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein des laboratoires ESO, LPPL et GRANEM,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à Le Mans Université deux subventions de 93 000 euros chacune pour une

allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein des laboratoires 3LMA et CERHIO,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à l'ENSA de Nantes une subvention de 91 700 euros pour une allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein du laboratoire CRENEAU,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à AUDENCIA une subvention de 93 000 euros pour une allocation doctorale en Sciences humaines et sociales, se déroulant au sein du laboratoire Audencia Recherche,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les avenants n°1 de prolongation de validité des conventions n°2015-09013 et 2015-09014 signées avec l'Université de Nantes relatives à deux allocations doctorales en sciences humaines et sociales se déroulant au sein des laboratoires DCS et Caphi,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Allocations de thèse

1.1. Allocations de thèses en sciences humaines et sociales 2015

**APPROUVE**

la prolongation de validité jusqu'au 30 juin 2021 des conventions 2015 relatives au financement de la rémunération d'étudiants en thèses en sciences humaines et sociales listées en 1-annexe 1,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant-type de prolongation en 1-annexe-2,

**AUTORISE**

la Présidente à signer ces avenants.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs